

Communiqué de presse 20 juillet 2021

Plan d'action 2022 de l'Agence nationale de la recherche : Évolutions et nouvelle feuille de route pour l'année à venir

Le Plan d'action 2022 de l'Agence nationale de la recherche (ANR) s'inscrit dans le cadre de la [Loi de programmation de la recherche \(LPR\) 2021-2030](#), qui conforte les missions de l'ANR et renforce ses moyens, et du Plan [France relance](#) pour 2021-2022. Feuille de route annuelle de l'ANR, le Plan d'action décrit les actions et les appels à projets proposés par l'Agence pour l'année à venir donnant ainsi, à l'ensemble des communautés scientifiques et à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la recherche française, une visibilité générale de son offre de financement.

Un Plan d'action réalisé en concertation avec les communautés scientifiques et les institutionnels de la recherche

Dans le cadre de la programmation de la recherche arrêtée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'ANR élabore un Plan d'action annuel en concertation avec les communautés de la recherche et de l'innovation et en cohérence avec les priorités nationales¹ articulées avec les futurs PEPR du PIA4² ainsi qu'avec la stratégie européenne et internationale de la France.

Afin d'associer plus étroitement les communautés scientifiques, l'ANR a créé en 2018 sept « Comités de Pilotage de la Programmation » (CPP), instances de consultation, qui associent des représentants de l'ANR, du MESRI, d'autres ministères concernés, des cinq alliances thématiques couvrant chacun un grand domaine de recherche (Aviesan, Ancre, Allistène, AllEnvi et Athéna), du CNRS, de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et de la recherche privée.

Ainsi, la préparation du Plan d'action 2022 a donné lieu à un recueil d'analyses de septembre 2020 à avril 2021 avec une dernière phase de consolidation en mai 2021. La grande richesse des propositions a permis de nourrir la réflexion portant aussi bien sur la structuration des axes scientifiques, la nature des instruments de financement ou encore la complémentarité et les passerelles possibles avec la programmation européenne.

¹ L'intelligence artificielle ; les sciences humaines et sociales ; les technologies quantiques ; l'autisme au sein des troubles du neuro-développement ; la recherche translationnelle sur les maladies rares ; la production de biomédicaments.

² Les « Programmes et équipements prioritaires de recherche » (PEPR) qui s'inscrivent dans le volet dirigé du 4^{ème} programme d'investissements d'avenir (PIA4).

Les instruments de financement, appels à projets et programmes du Plan d'action 2022

Si le Plan d'action 2022 s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes avec une même structure en quatre composantes, il intègre cette année la création de nouveaux instruments de financement. Certains appels ou programmes seront opérés en 2022 sous forme de pilote ou à titre d'expérimentation et pourront être pérennisés au cours des années ultérieures en fonction du retour d'expérience.

L'Appel à projets générique 2022 : réintroduction de l'instrument « Projet de recherche mono-équipe » (PRME)

L'AAPG, principal appel « investigator-driven » de l'Agence, compte désormais 5 instruments de financement avec la réintégration de l'instrument « Projet de recherche mono-équipe » (PRME) qui vise des projets de recherche ambitieux et innovants portés par une équipe ou un laboratoire. Les 4 autres instruments demeurent inchangés dans leurs caractéristiques mais connaissent des évolutions relatives aux règles d'éligibilité³ : « jeunes chercheurs ou des jeunes chercheuses » (JCJC), « projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international (PRCI), et entre entités publiques et privées (PRCE).

Les axes scientifiques de l'AAPG évoluent également, notamment au sein du domaine des sciences humaines et sociales, pour mieux tenir compte des dimensions disciplinaires ou interdisciplinaires propres à chaque secteur scientifique ou partagées par plusieurs de ces mêmes secteurs disciplinaires. **L'AAPG regroupe désormais 56 axes,** soit 6 de plus qu'en 2021, dont 37 axes présentés au sein de 7 domaines disciplinaires, et 19 axes répartis en 7 domaines répondant des enjeux transversaux (trans- ou interdisciplinaires). A chacun de ces axes correspond un comité d'évaluation scientifique (CES).

Actions spécifiques hors AAPG : l'introduction d'appels pilotes ou expérimentaux

L'ANR s'est dotée de dispositifs hors AAPG pour soutenir des besoins de recherche spécifiques : des besoins urgents en lien avec un événement ou une catastrophe d'une ampleur exceptionnelle (Flash) ou pour lever des verrous scientifiques ou technologiques majeurs (Challenges). D'autres appels sont mis en place pour répondre à des priorités nationales ou des problématiques scientifiques proposées par des (co-)financeurs externes. **La nouveauté de l'édition 2022 est l'introduction d'appels pilotes ou appels expérimentaux afin de répondre aux besoins et attentes des communautés scientifiques exprimés au sein des comités de pilotage de la programmation (CPP).**

Europe et international : un appel expérimental SHS « Access-ERC »

L'ANR propose des appels à projets spécifiques dans le cadre de partenariats bilatéraux stratégiques et programmes multilatéraux (JPI, ERA-NET etc.). Afin de renforcer la participation des équipes françaises aux appels à projets de l'Union européenne, l'Agence a créé les instruments Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux (MRSEI) et Tremplin-ERC (T-ERC). Cette année, **cette offre est complétée par un nouvel instrument : « Access-ERC », expérimental en SHS, pour le financement de l'accueil de jeunes chercheurs post-doctorant et de jeunes chercheuses post-doctorantes souhaitant renforcer leur visibilité internationale et déposer une future candidature à un programme de l'ERC.** Le retour d'expérience de ce nouvel instrument permettra ensuite d'étendre à d'autres secteurs scientifiques. L'ensemble de ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre du Plan d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE).

³ Précisions apportées dans l'AAPG 2022 et qui seront développées dans le guide de l'AAPG 2022 à paraître au mois de septembre 2021

Un nouvel instrument « Projet de recherche public-privé » (PRPP)

Pour stimuler le partenariat avec les entreprises et le transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique, l'ANR a mis en place les appels LabCom, Chaires industrielles, le dispositif Carnot ainsi que les programmes Astrid et Astrid Maturation financés par l'Agence de l'innovation de défense (AID). **Pour favoriser le développement de nouvelles dynamiques partenariales public-privé et permettre la montée en maturité technologique ou sociale de projets de recherche, un nouvel instrument « Projet de recherche public-privé » (PRPP) vient compléter le dispositif.**

L'ensemble de ces actions visant des partenariats public-privé s'articulent avec les structures de transfert de la recherche académique, financées notamment dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir (PIA) telles que les SATT, mais aussi avec les structures publiques proches du secteur socio-économique. Ainsi, comme par le passé, les appels ANR seront ouverts en 2022 à la labellisation par les pôles de compétitivité.

Des engagements « au service de la science »

Au-delà du financement qu'elle apporte, l'Agence nationale de la recherche vise à promouvoir une conduite responsable de la recherche, du laboratoire à l'ensemble de la société. Dans ce cadre, elle s'est engagée sur des questions essentielles, telles que : la déontologie et l'intégrité scientifique, la science ouverte, l'égalité femme-homme, la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), ou encore le respect du [Protocole de Nagoya](#) sur [l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées](#).

L'ANR renforce ses engagements dans le Plan d'action 2022 en y introduisant :

- ✓ **L'application de la [stratégie de non-cession des droits initiée par la cOAlition S](#)** : désormais, toutes les publications issues des projets financés par l'ANR devront être déposées avec la licence CC-BY ou équivalente dans l'archive ouverte nationale HAL, immédiatement après publication conformément au Plan S. Il s'agit par cette stratégie d'ouvrir la voie vers un accès complet et immédiat aux publications scientifiques issues des projets financés par des fonds publics.
- ✓ **Le lancement de [plusieurs appels à projets](#) de type Recherche-Action dans le cadre du Plan national « Science avec et pour la Société »** : encourager les bénéficiaires du financement ANR à mener et/ou à participer à des activités de transfert de connaissances vers les citoyens, citoyennes et décideurs.
- ✓ **La mise en œuvre de la Protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST)** : sur les recommandations du Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS) du MESRI. Objectif : protéger, au sein des établissements publics et privés, l'accès à leurs savoirs et savoir-faire stratégiques ainsi qu'à leurs technologies sensibles afin de se prémunir contre les tentatives de captation d'informations stratégiques ou sensibles pouvant être détournées à des fins malveillantes.

Une nouvelle identité graphique

Le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 marque une nouvelle étape pour l'ANR qui s'accompagne d'une nouvelle identité graphique présentée à l'occasion de la publication du Plan d'action 2022.

L'ANR TOUR 2022 : un mois de webinaires d'informations et d'échanges avec les communautés scientifiques et gestionnaires d'établissement

Au regard du contexte sanitaire, la 6^{ème} édition de l'ANR Tour sera organisée, pour la 2^{ème} année consécutive, en virtuel du 1^{er} au 30 septembre 2021. Destiné aux communautés scientifiques et gestionnaires d'établissement, l'ANR Tour a pour objectifs de les accompagner dans la lecture du Plan d'action 2022, des appels à projets et des instruments de financement qui y sont inscrits, ou encore des modalités de sélection et de suivi des projets ANR.

Événement traditionnellement organisé sous la forme de rencontres physiques en France et dans les régions d'Outre-mer, l'Agence a déployé en 2020 un nouveau dispositif : un cycle de webinaires thématiques qui a réuni plus de 3 000 participants. Fort de ce succès, l'ANR renouvellera ce format en ligne tout au long du mois de septembre 2021. Au programme : une trentaine de webinaires génériques sur la Plan d'action et thématiques sur les aspects scientifiques, administratifs et financiers des appels à projets de l'Agence.

Temps d'échanges privilégiés entre scientifiques, chargés de valorisation, gestionnaires des différents organismes, et représentants des départements scientifiques et administratifs de l'ANR, ces rendez-vous viseront à présenter et à expliciter les évolutions et nouveautés du Plan d'action 2022, les axes de l'AAPG 2022 par département scientifique, les appels dédiés aux partenariats public-privé, les appels tournés vers l'Europe et l'international, les appels « Science avec et pour la société », le règlement financier, les accords de consortium, et les outils de suivi des projets. Ces rencontres sont également l'occasion de répondre aux interrogations des communautés scientifiques pour mieux les accompagner dans leurs démarches.

[Consulter le programme et s'inscrire à l'événement](#)

En savoir plus :

[Téléchargez le Plan d'Action 2022](#)

À PROPOS DE L'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2, 3 et 4), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

www.anr.fr



[@agencerecherche](#)



[ANR](#)

CONTACT PRESSE :

Katel Le Floc'h : 01 78 09 80 70 - contactpresse@agencerecherche.fr